



PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} octobre 2018

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER, Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, FOSSATI Charlotte, GRAF Edyta, LAZCANI Amparo, LEUZINGER Yves, MARQUES Manuel, PEITREQUIN Charles, PELLETIER Simon, PERRIN Christian, VIOGET KARADAG Corinne

Absents : KORNAROS Christos, NILSSON Hans Rasmus, UELTSCHI Bernard

2. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018

M. Sacha VUADENS, à la page 15, premier paragraphe, dernière ligne, signale qu'il a dit « et d'ailleurs, comme le syndic vient de le rappeler, un refus et un renvoi, c'est la même chose. »

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal modifié est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 7bis « Election au Conseil intercommunal de PNR », un point 7ter « Informations de la COREG ». Elle ajoute également un point 18bis « Réponse à l'interpellation de Mme Stéphanie Sahli sur l'étude pour la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes », un point 18ter « Interpellation de M. Pierre Wahlen au sujet de la RDU » et un point 18quater « Interpellation de Mme Doris ULDRY concernant la route de desserte urbaine ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 80 oui et 1 non.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente donne lecture des lettres de démission M. Fabien BOURQUI, VERTS et de Mme Maria CARENZA-LYSINSKI, UDC. Pour remplacer cette dernière, M. David WEAVER, 1^{er} viennent-ensuite, sera assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a élu M. Vadim ROCHAT, VERTS, en remplacement de M. Fabien BOURQUI. Cette décision affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Mme la Présidente donne lecture de la lettre d'une citoyenne, Mme Marie-José Carrel au sujet de la Schubertiade.
- Le Bureau a accordé à la Municipalité un délai supplémentaire au prochain Conseil pour répondre aux postulats suivants : M. Y. Gauthier-Jaques – Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à Gaz ; Commission 56 – Encourageons une mobilité urbaine moins polluante.
- Comme annoncé lors de la dernière séance, le Bureau a sondé le Conseil communal afin de connaître le taux de satisfaction concernant la réception de la revue de presse et la pertinence de continuer à l'envoyer. Soixante-sept personnes ont eu la gentillesse d'y répondre, Mme la Présidente communique les résultats.

- Vous lisez la revue de presse...
Toujours 30% - Souvent 32% - De temps en temps 25% - Jamais 13%
- Comment la qualifiez-vous
Intéressante 76% - Sans intérêt 13% - Autre 11%
- Souhaitez-vous continuer à la recevoir ?
Oui 72% - Non 28%

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et il semble pertinent de continuer à l'envoyer au vu de l'intérêt porté.

- La Municipalité a informé le Bureau que les ordres du jour et comptes rendus des séances du Conseil sont désormais publiés dans le Quotidien de La Côte. Cela donne une information au public. Le point sur l'utilité de la démarche se fera dans quelques temps.

5. Communications municipales

Il n'y a pas de communication municipale.

6. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Vadim ROCHAT, VERTS, et de M. David WEAVER, UDC, et leur souhaite la bienvenue.

7. Elections à la COGES

Les partis UDC et VERTS ont chacun un siège vacant à la COGES. M. Pierre WAHLEN, pour le groupe des VERTS, présente la candidature de M. Vadim ROCHAT. M. Sacha SOLDINI, pour le groupe UDC, présente la candidature de M. David WEAVER.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

7bis Election au Conseil intercommunal de Police Nyon Région

Suite à la démission de M. Fabien BOURQUI, VERTS, M. Pierre WAHLEN présente la candidature de M. Alexandre KASPAR. Il est élu à l'unanimité.

7ter Communications de la COREG

M. Robert JENEFSKY donne une brève information de la Commission permanente aux Affaires régionales (COREG) – Séance du Conseil intercommunal du 27.09.18 à Le Vaud :

Organisation

- Démission du Codir avec effet immédiat de M. François Roch, syndic de Perroy.
- Élection à la Coges de M. Yvan Bucciol, Prangins.

Préavis

- No 31-2018 (DISREN) - Demande de crédit de CHF 300'000.- pour la réalisation du Projet du Bois de Chênes. Approuvé à une large majorité avec quelques abstentions.
- No 33-2018 - Demande de crédit de CHF 35'000.- pour un dépassement budgétaire 2018. Montant demandé par le Codir pour régler la succession de M. Freudiger, secrétaire général, qui prend sa retraite en mars 2019, le montant initialement prévu s'étant révélé insuffisant. Ce préavis a engendré une discussion nourrie, mais a finalement été accepté à une large majorité avec quelques refus et abstentions.

Les préavis No 34-2018 (DISREN) pour la réalisation de l'Abattoir régional et No 35-2018 pour le soutien à l'Usine à Gaz seront traités lors de la prochaine séance (12.12.2018) à Founex.

Information du Codir

- Élection du remplaçant de M. Roch en décembre ou en février 2019.
- Région de Nyon est désormais présente sur FB, Twitter, Instagram, LinkedIn. Chaque délégué dispose d'une page personnelle pour sa photo et ses coordonnées personnelles.
- Un résumé de chaque séance du Conseil intercommunal sous forme d'une présentation PowerPoint est disponible.
- Région de Nyon achète le bâtiment de son siège, 24 Grand-Rue à Nyon, avec maintien des 4 appartements locatifs.
- La Région propose un abonnement demi-tarif 2 mois à un prix incitatif.
- Participation à la Fête des 10 ans du District de Nyon (5/6 octobre).
- Réalisation d'un sentier pédestre reliant le Château de Prangins à La Lignière (Gland).
- Agroscope de Changins : suite à la résolution de soutien du Conseil intercommunal, les efforts du Codir, une prise de conscience du parlement fédéral et, last but not least, le départ annoncé du Conseiller fédéral de tutelle, il semble que le projet de centralisation dans le canton de Fribourg n'est plus d'actualité. On attend la suite.
- Financement des projets « Grand Genève » à hauteur de CHF 103 millions par la Confédération dont CHF 11 millions iront à la Région de Nyon.
- Télédôle : le projet « Lapin Blanc » aux Dappes est en cours de réalisation et sera prêt pour le début de la saison de ski 2019-2020.

Interventions de la COREG

- Intervention de M. Claude Farine sur la « désinvitation » des représentants de la Région à la dernière séance du Conseil communal de Prangins.
- Intervention de M. Pierre Wahlen par rapport à son interpellation de 2016 demandant plus d'engagement du Codir pour défendre la Région sur le plan de la péréquation.
- Intervention de M. Robert Jenefsky demandant un état des lieux du projet de RDU. La réponse très circonstanciée du Codir (M. Mani) a été suivie, le lendemain, par l'annonce de la commune de Prangins de sa sortie du projet !

Toutes les informations sur le Conseil intercommunal de la Région de Nyon se trouvent à l'adresse <https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/>.

8. Rapports de commission (minorité/majorité) - préavis N° 100/2018 Mise en œuvre du concept d'évolution des rives - Demande de crédit de CHF 845'000.- TTC pour le lancement d'une procédure de mandats d'études parallèles.

Rapporteurs : M. Pierre WAHLEN pour le rapport de minorité
M. Gustave DUTRUY pour le rapport de majorité

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Pour M. Sacha VUADENS, le préavis municipal N° 100 dit que « la Municipalité a adopté [...] les grands principes du *Concept d'évolution des Rives* dans le but de disposer d'une vision territoriale globale et cohérente des rives nyonnaises du lac Léman ». Globalité et cohérence, voilà ce que le Conseil demande régulièrement à voir dans les projets qui lui sont soumis : c'est une posture qui commande de refuser de traiter un sujet uniquement par les éléments les plus voyants ou les plus polémiques, mais avec une certaine hauteur de vue. Les décisions touchent de manière durable les Nyonnais et même les habitants de la région. Malgré le préambule du préavis, la globalité et la cohérence manquent un tantinet. En effet, seules les études des trois secteurs (sur six au total) au nord-est du giratoire sont proposées immédiatement. Et les trois secteurs restants, entre Colovray et le parc du Conservatoire, sont remises à plus tard. Il se demande où est la globalité, où est la cohérence invoquée au début du préavis, pourquoi les études de ces tronçons devraient être différées, et pourquoi la

majorité de la commission ne veut pas entrer en matière sur ces études. Il s'interroge s'il s'agit d'un problème d'absence de projet autour de ces secteurs, comme affirmé par la délégation municipale, mais le nouveau complexe de Colovray dément ceci. Si c'était un problème de légalité, l'avis de droit rendu dans le cadre du préavis nous dit que rien ne s'oppose à ces études. Enfin, si c'était un problème de financement, sur les CHF 75'000.- (soit moins de 10% des études totales) que coûteraient ces études supplémentaires, nous avons la garantie que le canton prendrait à sa charge la moitié, donc une augmentation de moins de 5%. Au final, les Nyonnais pourront se demander de manière légitime pourquoi les études ne sont pas lancées sur le tronçon reliant la ville à Colovray, et quels intérêts supérieurs aux leurs peuvent s'y nicher. Ils pourront se le demander sur papier, car il demande un vote nominal.

M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG n'est pas un inconditionnel adepte d'avoir toutes les rives du lac accessibles à tous. Pour autant, dans le cadre de ce préavis, il s'agit de relier deux espaces publics importants de notre ville. Ne pas étendre le mandat d'études parallèles au tronçon permettant la possible liaison le long du lac entre ces deux pôles serait une grande erreur. Aussi, il soutiendra l'amendement proposé par le rapport de minorité.

M. Victor ALLAMAND est étonné par le rapport de minorité qui semble parler des rives du lac comme une chose acquise. Il a pris le texte de loi, chapitre 1, du marchepied le long des principaux lacs. Sur tous les fronts riverains du lac, il doit être laissé le long de la rive et sur une largeur de deux mètres, un espace libre de toute construction ou autre obstacle à la circulation pour le halage des barques et bateaux, le passage au marchepied des bateliers et de leurs aides, soit pour tous les besoins de la navigation ainsi que ceux de la pêche. De plus, trois articles plus loin, il est écrit que l'on peut limiter les zones où le stationnement des pêcheurs est permis, par un décret du Conseil d'Etat. En dernier, les propriétaires des fonds riverains qui sont grevés de cette restriction peuvent s'opposer à ce que d'autres personnes en fassent usage en s'introduisant sur leur propriété si elles ne sont pas autorisées par la loi. Faire un projet tel que prévu, pour déambuler, idée respectable, et passer d'une extrémité à l'autre de notre rivage, sans être sûrs que la loi permet de le faire, pour lui, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

M. Jacques HANHART entend bien les deux rapports parler de la Grande Jetée à Colovray, mais il lui semble que la commune de Nyon ne s'arrête pas à la Grande Jetée. La commune continue côté Lausanne et la commission n'a pas traité ce point. Il aimerait avoir l'avis des deux rapporteurs sur les parcelles situées côté Lausanne de la Grande Jetée.

M. Pierre WAHLEN, en réponse à M. Allamand, lui rappelle que la Municipalité a joint au préavis, un avis de droit sur les questions qu'il soulève. Celui-ci confirme très clairement que pour l'une des parcelles les servitudes de passage sont d'ores et déjà inscrites et que pour la parcelle 1238, il est écrit qu'il devrait être possible, prochainement, en application de la jurisprudence rendue par la Cour de Droit Administratif, de rendre cette parcelle accessible. Il est même indiqué que le canton va s'en occuper très prochainement. Les possibilités juridiques existent, elles ont été très clairement réaffirmées par l'avis de droit demandé par la Municipalité à la demande du postulant. Il estime donc que cette question ne se pose plus aujourd'hui, ces deux parcelles sont et seront accessibles. Quant à la question de M. Hanhart, il est vrai qu'ils se sont concentrés, avec beaucoup de mal, à essayer d'obtenir la liaison entre la Grande Jetée et Colovray, qui permettrait de relier deux espaces publics d'importance de la ville de Nyon, comme rappelé par M. Couvreur de Deckersberg. Il s'occupera de l'autre partie plus tard.

M. Jacky COLOMB souligne que l'on a affaire à un préavis qui concerne une étude. Il trouverait regrettable que l'on n'étudie pas la portion entre la plage et Colovray. Il rappelle que le Plan Général d'Affectation des rives du lac, vieille histoire, était resté bloqué au canton, car la Municipalité d'alors n'avait présenté un plan que pour la partie urbanisée de la ville. Il pense que si l'on ne veut pas revivre la même expérience, il est préférable d'étudier toute la rive. De plus, étudier ne veut pas dire réaliser. L'étude dira ce qui est faisable. Il trouve logique de l'étudier et il votera l'amendement qui n'est d'ailleurs pas un surcoût insurmontable.

M. Yvan RYTZ, sur le fond, est convaincu du bien-fondé de cet amendement ; il semblerait bizarre de ne pas étudier toutes les rives du lac, car il n'y a qu'une toute petite portion du cheminement entre la plage et Colovray qui nécessite une action particulière. Toutefois, il

souhaite connaître la position de M. le Municipal et Député Maurice GAY, car il est surpris de lire dans le rapport de majorité que les crédits sont ouverts au niveau du Conseil d'Etat sur ce crédit cadre jusqu'en 2024. Il demande s'il s'agit de subventions pour l'étude ou de crédits de réalisation, car 2024 semble très lointain et si l'on rate ce train du prochain crédit cadre, il faudra attendre 10 ou 15 ans avant de pouvoir imaginer réaliser ce tronçon. Il pense qu'au niveau de la temporalité, c'est aujourd'hui qu'il faut aller chercher la subvention de l'étude pour pouvoir être rapidement à-même d'obtenir des soutiens pour la réalisation.

M. Claude FARINE soutient l'amendement proposé pour étudier une tranche des rives du lac, notamment le port, la partie devant le Musée du Léman et le village des pêcheurs. Il trouverait bien que l'on ajoute le cheminement depuis la Plage des 3 Jetées jusqu'à Colovray car c'est un aspect public qui touche tout le monde et qui apportera une manière concrète à ces études.

M. Sacha SOLDINI reconnaît que le sujet est compliqué et comprend la position du postulant par rapport à ce projet, mais souhaite également connaître la position de la Municipalité par rapport à la pertinence d'octroyer cette dépense maintenant alors que l'on sait que cela peut prendre passablement de temps pour réaliser ce projet.

M. le Municipal Maurice GAY reconnaît que la commission a évoqué la procédure prévue pour le cheminement le long des rives du lac et les explications suivantes leur ont été apportées en complément. Le montant demandé par la Municipalité dans le cadre du MEP est en fait composé d'un montant pour une vision globale, puis de montants qui complèteront et affineront des études locales sur des objets spécifiques. Certaines de ces études complémentaires aboutiront à un préavis. Dans le cadre du cheminement des rives du lac, le montant demandé permet de lancer l'étude des différentes étapes à définir pour concrétiser ce cheminement. L'amendement proposé permettrait à la Municipalité de définir directement les étapes successives pour aboutir à ce cheminement. La Municipalité laisse le choix d'accepter ou non cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

M. Sacha VUADENS ayant demandé un vote nominal, plus de 20 personnes le soutiennent.

Au vote nominal, le Conseil accepte l'amendement par 55 oui, 18 non et 7 abstentions, et modifie le point 1 des conclusions de la façon suivante (*en annexe*) :

1. d'accorder un crédit de CHF 920'000.- TTC pour le lancement d'une procédure de mandats d'étude parallèles et pour les études nécessaires à la réalisation de la liaison entre la Place des Trois-Jetées et la piscine de Colovray ;

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 13 non et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 920'000.- TTC pour le lancement d'une procédure de mandats d'étude parallèles et pour les études nécessaires à la réalisation de la liaison entre la Place des Trois-Jetées et la piscine de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
3. de prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat déposé le 2 novembre 2016 par M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « De la Grande Jetée à Colovray en cheminant au bord de l'eau ».

**9. Rapports de commission (minorité/majorité) - préavis N° 102/2018
Etat des lieux des subventions culturelles - Demande d'un crédit supplémentaire de
CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu
associatif culturel local.**

Rapporteurs : M. Claude FARINE pour le rapport de minorité
M. Bastien CLERC pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE, étant présidente de la Fête de la musique, se récuse pour les discussions ainsi que le vote de ce préavis.

M. Blaise ROCHAT, étant dans le doute d'un conflit d'intérêt, fera pareil.

M. Christian KARCHER a l'impression que l'on considère une subvention comme une aumône que l'on donnerait à certains en pensant qu'ils s'en servent pour aller boire des verres. A son sens, une subvention culturelle est plutôt un investissement dans un projet créatif d'utilité publique. C'est un investissement qui rapporte. Il a été démontré depuis longtemps que l'appui financier aux activités culturelles est largement compensé par ses retombées économiques. Les dernières études le confirment, notamment celles effectuées par le Conseil Régional ou le magazine Bilan. Alors que nous sommes dans une situation financière morose, il pense qu'il faut être créatif et les activités culturelles sont d'excellentes stimulations à la créativité. Il faut favoriser la créativité et investir dedans. Subventionner les activités culturelles, c'est parier sur l'avenir. Il faut faire attention ce soir à ne pas se tirer à nouveau une balle dans le pied, comme avec le refus de la Schubertiade.

M. Philippe GLASSON, à la lecture du préavis et des rapports de minorité et majorité, est plongé dans un abîme de perplexité qui porte sur deux questions principales. La première est de savoir pourquoi les procédures habituelles vis-à-vis de l'Elastique Citrique n'ont pas été respectées. La deuxième est de savoir pourquoi obliger le Conseil à choisir entre la peste et la galle. Premièrement, il est injuste de mettre l'Elastique Citrique dans une position extrêmement délicate en raison de l'incurie des autorités. En effet, l'Elastique Citrique bénéficie depuis de nombreuses années, comme d'autres institutions, d'une convention dont la dernière s'est achevée à fin 2017. Celle-ci aurait dû être renouvelée depuis cette date et passer par la procédure habituelle (commission culturelle, Municipalité). Cette nouvelle convention aurait reconnu le travail effectué auprès des jeunes. Plus de 1000 jeunes passent par cette structure dans leurs activités parascolaires et leur fournirait donc une augmentation des subventions, grâce auxquelles ils peuvent poursuivre leur action. Il n'en a rien été et ils se trouvent maintenant dans une très mauvaise situation dont ils ne sont nullement responsables et dont ils sont les otages. Deuxièmement, on demande aux Conseillers de choisir entre la peste et la galle. La peste consiste à refuser ces subventions et à paraître ainsi les ennemis de la culture sous toutes ses formes. La galle consiste à approuver ce préavis et à paraître ainsi comme des irresponsables qui creusent plus profondément encore le déficit budgétaire. Ils refusent donc de tomber dans cette souricière où il n'existe aucune survie. Ils ne vont donc pas voter, ni en faveur d'un des rapports de minorité ou majorité, et encore moins s'abstenir. Ils ne vont pas voter du tout. Il invite tous les Conseillers à les suivre dans ce refus afin qu'il n'y ait pas le quorum et remettre cette question de manière beaucoup plus sereine dans un autre débat.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que les demandes des sociétés locales et des associations peuvent sensiblement évoluer dans le temps. Le groupe UDC est clairement d'avis que ces dernières ne doivent pas être inscrites aux budgets futurs de manière automatique, mais octroyées en fonction des besoins du moment, répondant à des objectifs bien précis et analysées d'année en année. Dans ce sens, il invite la COFIN à se poser la question sur la pertinence de porter ces nouveaux montants aux budgets 2019 et suivants. Compte tenu des incertitudes financières actuelles qui obligent notre Municipalité à trouver des mesures d'économie à tous les niveaux, et en regrettant bien évidemment que cette décision risque de laisser à nouveau l'opportunité à certains de les placer dans le camp des méchants anti-culture, le groupe UDC ne soutiendra pas cette nouvelle demande de crédit et invite le Conseil à suivre la majorité de la commission et à refuser le préavis.

M. Dominique KARLEN demande le vote nominal.

M. Yvan RYTZ n'est pas sûr de comprendre la proposition de M. Glasson dont il ne sait pas s'il parle en son nom ou celui de son groupe. Il estime que si le quorum n'est pas atteint, la séance doit être levée, ce sera la fin de soirée. On est un peu dans le cirque, propos du soir. S'ils veulent soutenir le cirque, il invite les Conseillers à voter pour l'augmentation proposée. Il fait remarquer à M. Soldini que ce n'est pas à la COFIN de faire l'analyse, mais au Service de la Culture, ce qu'il a fait, puis transmis à la Municipalité. Si, pour chaque demande, la COFIN doit en faire l'analyse, toutes les autres commissions peuvent être supprimées. Les services connaissent leurs besoins.

M. Jacky COLOMB n'est pas très sûr que l'avis de M. Glasson soit juste. Ce n'est pas parce qu'ils ne votent pas que le quorum n'est pas atteint. Pour que cela soit vrai, il faudrait qu'ils quittent la salle et ne reviennent pas. Deuxièmement, on peut voir cela différemment : ne pas voter, revient à s'abstenir. Il s'interroge si, ne pas voter dans ce cas, serait considéré comme une abstention. Il y a toujours le dilemme.

Mme Paola MÖHL PIGNATELLI, au vu des discussions sur ce sujet, demande à la Municipalité si, vu le montant demandé, elle n'a pas envisagé de le diminuer de CHF 10'000.- afin de pouvoir accorder ces subventions aux trois associations selon sa compétence municipale. Elle se demande si la Municipalité souhaite jouer à la roulette russe pour l'avenir de ces associations qui font partie de la ville culturelle nyonnaise.

M. Pierre GIRARD, avant d'avoir lu le préavis, savait qu'il votera contre. Cela fait longtemps que l'on sait que la situation financière n'est pas bonne. Ce n'est pas parce qu'on arrive maintenant avec des impôts supplémentaires qu'il faut crier au loup, on le sait depuis longtemps. Le message a passé auprès de toutes les associations qu'elles soient sportives, culturelles ou autres, qu'il ne faut pas faire de demandes pour des subventions supplémentaires. Actuellement, il faut se contenter de ce que l'on a, la ville soutient passablement tout le monde. Il pense que l'on ne peut pas s'engager plus que ça, même si le montant n'est pas très élevé.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE fait remarquer que la culture, comme le sport, amène une âme, une identité à une ville, cela fédère. Les dictatures inventent et créent la culture d'état. Cela montre à quel point c'est utile. En parlant économie, elle reprend les mots de M. Karcher, la culture est un investissement. Pour un investissement de 1, il y a un retour sur investissement de 4, comme l'a démontré le Conseil Régional. Elle a même lu dans le 24Heures que l'excellent ex-président du parti libéral suisse, président de Visions du Réel, compte un retour d'investissement de 1 à 5 pour la ville de Nyon. Voilà aussi l'utilité de la culture du point de vue économique. Elle explique ce retour sur investissement par des gens qui travaillent dans la culture et qui ont un salaire, des gens qui consomment de la culture, mais aussi de gens qui en consommant la culture, consomment des biens, viennent manger au restaurant ou vont à l'hôtel. Il y a un vrai impact très fort sur l'économie. Ensuite, la culture fait rayonner une ville, Nyon est une toute petite ville connue loin à la ronde, justement par la culture. C'est par ce rayonnement qu'elle attire des gens, une fois ou l'autre à venir dans notre ville. Il y a un vrai retour économique. Elle aimerait expliquer un autre point moins connu, l'effet multiplicateur des pains, comme dans la Bible. Les villes, les communes soutiennent des associations par des subventions. C'est par ce soutien-là, que les associations, fondations, institutions peuvent aller demander d'autres subventions à la Région, au Canton ou à la Confédération. Donc un franc donné par la ville a un effet multiplicateur vraiment très fort pour une institution. A l'inverse, c'est la même chose avec un effet multiplicateur négatif. Une réduction de subvention ou un plafonnement, c'est une très mauvaise nouvelle. Elle précise que la Municipalité a décidé que c'est au Conseil communal de prendre ses responsabilités, ce préavis a été déposé au printemps dernier et la réponse a été longue. La situation économique n'était pas la même à l'époque.

Mme la Municipale souhaite parler des trois associations. L'Elastique Citrique est une association qui nous fait rêver, rire, par ses artistes, par ses spectacles, quand on en sort, on est vraiment plus léger. Des choses magnifiques se font depuis quelques années. Il y a un changement de génération qui s'opère avec des jeunes qui ont fait des écoles de cirque de

niveau européen qui vont reprendre la main avec une vraie ambition de faire encore plus pour la ville dans la ville. Ils travaillent avec CHF 7'000.- ce qui n'est pas grand-chose pour un projet qui nous enrichit. Elle précise que le canton a promis une aide à l'Elastique Citrique, si la ville de Nyon entre en matière sur un développement de subvention. Si le geste n'est pas fait, cela ne suivra pas du côté du canton. Concernant Musique Sacrée Musique, il s'agit d'un comité qui fait un travail considérable. La nouvelle direction a renommé cette association qui s'appelait avant Musique à l'église. Ils travaillent à nous faire découvrir la musique sacrée une fois par mois le vendredi. Ils ont deux petits festivals avec des chants et de l'orgue d'un niveau absolument remarquable avec des professionnels et qui font vivre notre temple et notre orgue de manière formidable. Ils continuent à nous offrir des spectacles éblouissants à l'Epiphanie et le Vendredi Saint. En ce qui concerne la Fête de la musique, tout le monde a pu remarquer l'augmentation de la qualité de la programmation, conséquence d'une meilleure organisation. Plus de 300 musiciens se produisent sur 7 scènes. Les commerçants sont extrêmement heureux de la Fête de la musique qui anime la ville de Nyon pendant un jour. C'est une très bonne affaire pour toute l'économie. Elle aimerait dire que si les Conseillers disent non, ils ne disent pas non à la municipale de la culture ou au service de la culture, ni à la Municipalité mais ils disent non au développement de l'Elastique Citrique, non au magnifique comité de Musique Sacrée Musique, musique sacrée et non à la pérennisation de la Fête de la musique. Elle laisse les Conseillers prendre leurs responsabilités. Par ailleurs, elle pense que ne pas voter est un non.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite répondre aux propos Mme Möhl Pignatelli. C'est mal connaître les rouages financiers que de poser une telle question. D'abord la compétence municipale de CHF 50'000.- est prévue pour des situations imprévues ou urgentes. En l'occurrence, le mécanisme de la subvention fait qu'il y a un système d'enveloppes budgétaires et qu'ils ne peuvent pas augmenter ces enveloppes sans passer par un préavis. La situation des associations qu'ils souhaitent soutenir n'est pas une situation de crise qui aurait pu justifier des mesures urgentes qui, de toute façon, auraient nécessité un préavis pour expliquer pourquoi ils ont déjà dépensé l'argent. Il pense que le Conseil communal aurait été de très bonne humeur si on lui avait dit qu'ils ont déjà dépensé l'argent et qu'ils demandent juste de prendre acte des dépenses déjà effectuées. Il n'est pas sûr que le Conseil aurait apprécié. Quand il y a une augmentation d'enveloppe souhaitée, ils le font passer par préavis, de façon à être équitable par rapport aux autres. C'est ce qui a été fait pour le sport, par exemple. De cette façon, ils respectent les règles fixées par la loi, par la comptabilité des communes et ils entendent avoir un rapport respectueux et de confiance avec la COFIN. Raison pour laquelle, il n'y avait aucune raison d'arriver à CHF 49'900.-, pour, de toute façon revenir avec une demande de crédit supplémentaire. Ce n'est pas de cette façon qu'ils travaillent. Il faut également prendre en compte le délai, puisque le préavis a été déposé en mai, la Municipalité en a parlé en janvier, des compléments d'informations ont été demandés, puis le principe du préavis a été accepté. La commission a pris tout son temps, c'est son droit, et il est maintenant discuté en octobre. Si la Municipalité a présenté un tel projet, d'un montant faible par rapport à des acteurs importants de la vie culturelle, c'est qu'elle est persuadée que cela mérite un soutien.

M. Jacky COLOMB reste sur sa faim avec la réponse de Mme la Municipale qui a bien expliqué la situation des trois associations, mais n'a pas été répondu à l'interrogation de M. Glasson, à savoir si la convention a été signée avec l'Elastique Citrique. Il souhaite une réponse.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que l'Elastique Citrique a reçu tous les montants qui étaient inscrits au budget. La nouvelle convention n'a pas été signée, en attendant une décision au niveau du Conseil communal, que ce soit par budget ou par préavis sur l'augmentation des subventions. De plus, comme elle l'a signalé plus tôt, le canton pouvait également participer et la convention pouvait avoir un effet multiplicateur, mais il fallait avoir tous les éléments avant de la rédiger.

M. Christian UDASSE a peur car cette augmentation sera à vie, dépensé chaque année. Vu l'état de nos finances, même si le montant de CHF 60'000.- n'est pas très élevé, il rappelle que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Il se demande pourquoi ils ne cherchent pas des sponsors comme le font les sociétés sportives. Il demande pourquoi le montant est à vie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 20 personnes soutiennent le vote nominal demandé par M. Dominique KARLEN.

Au vote, le Conseil décide par 31 non, 30 oui et 3 abstentions (*en annexe*) :

- de refuser le préavis N°102/2018 concernant l'« Etat des lieux des subventions culturelles »

**10. Rapport de commission – préavis N° 110/2018
Logements et locaux associatifs sur la parcelle N°307 - Demande de crédit de CHF 76'000.- TTC pour une étude de faisabilité architecturale et économique.**

Rapporteur : M. David LUGEON

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 1 non :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 76'000.- TTC pour financer une étude de faisabilité, en vue de la construction d'un projet mixte de logements pour l'accueil de requérants d'asile, de jeunes en formation, de personnes âgées et de quelques familles et la création de locaux associatifs sur la parcelle N° 307 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 124/2018
Crédits supplémentaires 1ère série au budget 2018 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 405'338.- au budget 2018, totalement compensés à hauteur de CHF 405'338.-, soit un montant net de CHF 0.-**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui et 3 abstentions :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 182'000.- au service Architecture et bâtiments, crédit totalement compensé comme suit :

171.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	182'000.-
<i>Compensé par:</i>		
Enveloppe 3141 – Entretien des bâtiments	CHF	<u>-182'000.-</u>
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 263'912.- aux Services Industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

820.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	151'338.-
<i>Compensé par:</i>		
800.3011.00 – Salaires	CHF	<u>-151'338.-</u>
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

823.3195.00 – TVA préalable non récupérable	CHF	72'000.-
<i>Compensé par:</i>		
800.3195.00 – TVA préalable non récupérable	CHF	<u>-72'000.-</u>
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

12. *Rapport de commission – Motion de M. Pierre WAHLEN intitulée « pour une révision des taxes et émoluments liés à la construction ».*

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de renvoyer à la Municipalité la motion de M. Pierre WAHLEN intitulée « pour une révision des taxes et émoluments liés à la construction » pour étude et préavis.

13. *Propositions individuelles*

M. Jacky COLOMB tient à souligner le magnifique progrès concernant la parcelle 307, grâce à la concertation et l'esprit d'ouverture de chaque participant. Il les remercie pour leur écoute et propositions. Cela démontre que deux groupes de personnes foncièrement opposées à un projet au départ, peuvent arriver à trouver un chemin d'entente et il se réjouit que la suite puisse être de la même veine. Ensuite, il intervient concernant la levée des déchets organiques. Une personne lui a fait remarquer que son container, acheté à la Landi pour CHF 47.-, n'avait pas été levé. Un mot lui indiquait qu'il n'était pas conforme. Or, la seule différence avec les containers vendus par la commune à CHF 180.- sont quelques trous. Il constate également que les containers aux éco-points n'ont pas ces trous mais paraissent réglementaires, puisqu'ils sont levés. Il demande des explications. Il précise qu'il s'agissait de déchets de jardins et qu'il n'y avait dès lors aucun risque de pourriture.

M. Marco CARENZA revient sur la journée à la Place Perdtemps la veille, dont l'occupation par un événement festif n'a échappé à personne. Il s'agissait de fêter le lancement du processus de transformation de la place. Il demande si la Municipalité adressera une communication officielle pour dresser un bilan de la journée. Ce bilan permettrait à la Municipalité de donner une estimation de la fréquentation de la place. Il serait également intéressant qu'elle donne le coût de cette journée pour le contribuable nyonnais et, en fonction de ces chiffres, la Municipalité pourrait dire si la fermeture du parking en entier et les deniers publics dépensés étaient pleinement justifiés. Par ailleurs, le bilan de la journée pourrait également vérifier si la communication autour de la fermeture du parking était suffisante. Il y a tout de même 35 voitures qui ont fini à la fourrière. Il propose à la Municipalité de fournir ce bilan et de donner les chiffres sur la fréquentation, le coût et la communication autour de l'événement. Cela éviterait d'alourdir l'ordre du jour du prochain Conseil avec une interpellation qui contiendrait les mêmes questions. Promouvoir l'enterrement du parking Perdtemps est une bonne chose, personne ne le conteste, mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas le projet d'enterrement qu'il faut enterrer, un bilan sera donc le bienvenu pour savoir ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire à l'avenir concernant la promotion de ce projet.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond, que ce sont 22 véhicules qui ont été enlevés par la fourrière. Quand les services de la police sont arrivés le matin, il y avait 42 véhicules. Après de nombreux téléphones, 20 personnes sont venues récupérer leur véhicule avant enlèvement. Pour l'information, une semaine auparavant, des panneaux ont été installés aux entrées et sorties du parking, sur toutes les caisses de paiements de parking. Ensuite la Municipalité a fait un communiqué de presse, une brève, et de nombreuses informations récurrentes sur les réseaux sociaux, de même que des articles de presse qui ont relaté la manifestation. Elle pense qu'en termes d'information sur la fermeture du parking, c'était suffisant, même si l'on ne peut pas obliger les gens à lire les informations qui leur sont

dédiées. Les hôteliers avaient également été avertis de la fermeture afin d'aviser leurs clients. Enfin un quart des véhicules enlevés avait des plaques étrangères.

Mme Josette GAILLE fait remarquer que le feu du carrefour rue St-Jean/rue de la Colombière donne chaque 46 secondes une phase verte dans le sens montant, un sens interdit au trafic à l'exception des bus et vélos. Les bus étant équipés d'un bouton prioritaire n'ont pas besoin de cette phase verte et il y a peu de cyclistes. Les voitures bouchonnent sur l'axe de la rue St-Jean à cause d'un feu qui ne règle rien. Elle pense que ce feu devrait être en permanence vert pour le trafic sur la rue St-Jean sauf si un bus ou un piéton demande le passage ou si un des rares cyclistes passe sur le sensor. De plus, ce feu fonctionne 24h/24, ce qui ne sert strictement à rien. Mettre ce feu en phase orange clignotant fluidifierait définitivement le trafic (au moins dès 20h). Il y aura toujours la possibilité pour les bus et les piétons de demander une phase verte pour traverser la route. Il y a également d'autres feux à Nyon qui justifieraient une phase orange clignotant au moins pendant la nuit.

M. Yvan RYTZ, à l'instar de M. Colomb, souhaite souligner le très beau vote sur l'objet concernant la parcelle 307 et invite la Municipalité, dans cette phase d'étude, à entamer les éléments qui sont en lien avec la légalisation du terrain et ne pas attendre trop longtemps avant de commencer cette phase. D'autre part, il souhaite faire remarquer que le chemin de Plantachoux à Bois-Bougy est de plus en plus utilisé par des voitures qui utilisent ce chemin de transit, roulant parfois assez vite. Il ne pense pas que c'est la vocation de cette route d'être une voie de transit et il souhaite que des mesures soient étudiées pour apaiser l'endroit, voire boucler une partie.

M. Claude FARINE craint devoir s'attaquer à un serpent de mer. Il rappelle que le 5 juin 2017, le Conseil a voté un crédit de CHF 160'000.- pour créer une piste cyclable entre la voie CFF et le giratoire de Clémenty. Cette piste cyclable a été réalisée à la satisfaction de tout le monde, particulièrement des cyclistes, mais elle est toujours obstruée à son entrée par une double barrière. Le résultat en est, que tous les cyclistes continuent sur la route et ne l'utilisent pas. Malgré l'intervention de plusieurs collègues, la situation n'avance pas. Il demande à la Municipalité s'il doit lui offrir une scie à fer pour enlever le cadenas ou si elle peut rectifier la situation.

Mme Chloé BESSE revient sur le postulat de Mme Jessica JACCOUD déposé en 2012 et intitulé « L'égalité des salaires, une évidence ». Ce texte fut renvoyé en commission, puis en Municipalité pour étude et rapport et reste à ce jour sans réponse. Si le Conseil parle aujourd'hui abondamment de chiffres, ils doivent respecter leur mandat constitutionnel qui vise à une égalité salariale totale entre les femmes et les hommes. Le rapport de la commission, signé par l'ensemble des partis, stipulait que le fait de respecter le mandat et les prescriptions légales réduit les risques de plaintes salariales. Cela induit une plus grande satisfaction et fidélisation des employés et présente un recrutement facilité. Ceci présente donc des avantages humains, mais également favorables en termes de politique RH, si la commune est reconnue pour une politique des salaires équitables. Les évidences requièrent parfois de longues démonstrations. Tel est le cas de l'égalité salariale entre femmes et hommes, mais elle est convaincue qu'à Nyon, nous pouvons démontrer que l'égalité est une évidence. Elle demande d'être exemplaire et souhaite savoir ce qu'il en est du postulat de Mme Jaccoud.

M. Pierre-Alain COUVREU rappelle que le quartier de Rive est considéré comme un site d'intérêt national, les valeurs spatiales, monumentales, tout comme son entité, sont considérées comme prépondérantes. Dans ce contexte, son avenir le préoccupe. Voilà déjà de très nombreux mois, que l'absence d'entretien de la ruine de l'immeuble de la rue de Rive 51 a conduit à sa démolition pour des raisons de sécurité. Après destruction de ce bâtiment, le mitoyen de l'Hôtel Beau-Rivage n'a pas été protégé, laissant ainsi un immense pan de mur recouvert de plâtre exposé aux intempéries. Dans sa chute, le mur a entraîné une partie du plancher et une partie du front lac du Beau-Rivage. Plutôt que de consolider les éléments préservés, l'entier du front lac a été démoli, de même que la toiture. Il s'interroge s'il en faut plus pour montrer le peu d'intérêt qu'ont les propriétaires et leurs mandataires pour la préservation de l'hôtel du Beau-Rivage et du quartier de Rive de façon plus générale. Aujourd'hui, après la destruction des restes du bâtiment côté lac, réalisée avec l'accord municipal, force est de constater que pour la petite partie restante donnant sur la rue de Rive,

aucune mesure de protection digne de ce nom n'a été mise en place sur les murs mis à nu côté lac, pas plus que de fermetures provisoires. Ainsi des trous béants permettent à la pluie de pénétrer à l'intérieur des restes de la bâtisse et de pourrir l'édifice au plus profond de lui-même. Lors du dernier Conseil, le Municipal en charge de l'urbanisme et des permis de construire, nous a annoncé que, quand bien même l'essentiel du bâtiment avait été détruit, aucune nouvelle demande d'autorisation de construire ne serait exigée pour la future construction. Le permis de transformer qui, après destruction, aurait assez logiquement, dû devenir sans objet, était maintenu au prétexte que la construction serait refaite à l'identique. Au vu de l'attitude des propriétaires et des mandataires jusqu'ici, on ne peut que penser qu'ils nous font prendre des vessies pour des lanternes, et il est navrant de constater que cela fonctionne avec certains. L'ensemble actuellement démolit représente à minima l'équivalent de 3 bâtiments à l'échelle de Rive, la largeur est supérieure à celle du château situé à peu de chose près juste en dessous. Cette dent creuse représente donc un élément extrêmement important pour la protection de notre ville. En outre, cette nouvelle construction, car c'est bien de cela qu'il s'agit, va impacter la ville pour trois voire quatre générations. Compte tenu de ces éléments il souhaite savoir :

- Quelles ont été les mesures prises par la Municipalité pour obliger les propriétaires à réaliser les protections nécessaires à la préservation des restes de l'édifice.
- Au vu de l'importance des objets à reconstruire dans un site d'intérêt national, quels sont les arguments juridiques et patrimoniaux qui justifient que l'on s'abstienne d'une nouvelle mise à l'enquête, alors même que cette démarche est indispensable pour des ouvrages dont l'impact est nettement moindre.

M. Sacha SOLDINI rappelle qu'en novembre 2017, suite à la décision populaire de refuser l'octroi d'un DDP à l'EVAM sur la parcelle 307, il déposait un postulat intitulé « Un plan B pour les migrants primo-arrivants ». Le postulat demandait la possibilité de réaliser un foyer d'accueil sur la parcelle 1924 pour répondre à nos obligations cantonales. N'ayant toujours pas reçu d'invitation à une séance de commission et suite à l'acceptation du préavis N° 110 ce soir, le postulat n'a plus de raison d'être et il informe le Conseil qu'en vertu de l'article 68 du règlement et d'entente avec les cosignataires, il le retire.

M. Jacky COLOMB a lu dans le journal un article fort intéressant sur la destination finale des amendes de la police. Il a lu que le montant total des amendes n'est pas redistribué tel quel à la commune où l'infraction a été constatée. A la fin de l'année, en cas d'excédents de revenus sur les comptes de la police, celui-ci est redistribué aux communes membres de l'association, au prorata de leur participation initiale. Il est fort étonné, parce qu'il lui semble que, normalement, ça devrait venir directement dans la caisse communale. Il n'est pas acceptable que ces amendes soient considérées comme un revenu de la police intercommunale. Normalement, cela doit être dégagé de tout intérêt. Il pense qu'il serait facile de forcer sur les amendes pour essayer d'améliorer le budget de la police intercommunale. Il estime que les amendes devraient être redistribuées à la commune et ne pas aller dans la caisse de la police. La police cantonale procède de cette façon, les amendes vont dans la caisse du canton, sans aucune destination précise. Cela devrait être la même chose pour la commune de Nyon. De cette manière, il y a une incitation à appuyer sur le champignon de la contravention. Il n'est pas d'accord avec cette façon de faire et il souhaite des éclaircissements sur le sujet.

Mme Valérie MAUSNER LEGER rappelle que l'an dernier, des autocollants avaient été posés à côté des grilles d'évacuation qui disaient « Pas de mégot dans le caniveau ». Ces autocollants se sont décollés et elle présente des photos de dispositifs vus dans d'autres communes, soit faits à la peinture (Gland) ou insérés dans la pierre (Cologny). Elle pense qu'un de ces systèmes pourrait être mis en œuvre sans dépenses inconsidérées et dureraient plus longtemps que des autocollants.

**DÉPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 14. *Rapport-Préavis N° 129/2018*
*Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien HERITIER daté du 9 août 2017, concernant « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord. »***

La discussion est ouverte.

M. Fabien HERITIER rappelle que ce postulat a été déposé il y a 14 mois. A cette occasion, Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui a signifié en aparté qu'ils avaient déjà toutes les réponses aux problèmes relevés par le postulat. Aujourd'hui, 14 mois plus tard, la réponse évoque des études futures et des mesures hypothétiques pour 2025 au plus tôt. Cela lui montre que la Municipalité ne prend pas la mesure des problèmes relevés, notamment la sécurité des piétons et des vélos. Il se réjouit de voir le travail de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 15. *Préavis N° 130/2018*
*Nouveau règlement communal sur la protection des arbres.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Rapport-préavis N° 131/2018*
*Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Philippe KURATLE, intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon.»***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. *Communication N° 132/2018*
*Résultats de la campagne de comptage 2017.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. *Préavis N° 133/2018*
Projets RH importants et urgents, besoins en ressources humaines afin de les réaliser ;
Demande d'un crédit de CHF 145'000.- pour le financement d'un EPT (poste fixe) ;
Demande d'un crédit de CHF 82'000.- pour le financement de 0.6 EPT (poste auxiliaire)
*pour l'exercice 2019.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18bis Réponse à l'interpellation de Mme Stéphanie SAHLI pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).

La discussion est ouverte.

Mme Stéphanie SAHLI remercie la Municipalité pour les informations fournies, cependant, elle reste largement sur sa faim par rapport aux questions posées. Dès lors, elle se réjouit de la séance de présentation de l'ARAS à laquelle elle espère en apprendre davantage.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18ter Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « RDU : et après ? » (en annexe)

La discussion est ouverte.

A interpellation urgente, réponse urgente, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT tente d'apporter une réponse. En premier lieu, s'il s'agit d'un coup de tonnerre, ce n'est pas dans un ciel bleu, il y avait déjà quelques nuages et quelques signaux depuis quelques temps du côté de Prangins. Notamment au niveau du Conseil communal où on s'interrogeait sur la pertinence de développer le village dans le sens de la RDU. Or, il se trouve que cette route de desserte urbaine est intimement liée à un développement. D'abord, il faut faire preuve de prudence et respecter la décision de notre voisine. C'est de sa compétence et il n'y a pas à juger des décisions d'une commune voisine avec laquelle, ils ont par ailleurs de très nombreuses collaborations. Il faut maintenant consulter les nombreux partenaires de ce projet, Nyon, Eysins, Prangins, la Région, le Canton, les communes membres du SDAN (schéma d'agglomération nyonnaise). Il rappelle que la RDU, qui a succédé à la grande ceinture dont on parle depuis 50 ans, avait pour objectif de limiter le trafic au cœur de l'agglomération nyonnaise et d'assurer la desserte de nouveaux quartiers. Le retrait de Prangins implique inévitablement de revoir en profondeur l'ensemble de la problématique de la mobilité qui inclut les sorties d'autoroute de Gland et Nyon. Une vraie réflexion en profondeur doit se faire.

Pour répondre aux questions posées, rien, a priori, ne justifierait que Nyon renonce à la RDU, mais ils vont quand même réfléchir. Si, d'un côté c'est une évidence qu'il y a besoin de cette route puisque le concept de mobilité urbaine de la ville a été construit en tenant compte de cet élément, il faut savoir quelle va être la position du canton. Prangins ne devrait pas souffrir, si on part de l'idée qu'ils densifient à l'intérieur, ce qui signifie une augmentation de la population. Il rappelle que pour 1000 habitants supplémentaires, il y a entre 530 et 650 véhicules de plus. Les gens de Prangins vont prendre l'autoroute à Gland ou à Nyon. A priori, il ne devrait pas y avoir de changement important. Aujourd'hui, un certain nombre de personnes sortent de l'autoroute, passent par la route Blanche et l'avenue des Eules, Oulteret. On arrive aux limites de capacité, surtout avec un train fréquent. Il y a un questionnement à avoir. Si on pouvait aller jusqu'à la route de Duillier, cela allégerait l'axe Eules-Oulteret. Si on ne va que jusqu'à la route de St-Cergue, on reporte le trafic sur une route qui n'a pas les bonnes dimensions pour absorber cela. Des améliorations de la jonction autoroutière de Nyon sont prévues qui pourraient contribuer sensiblement à augmenter son attractivité, d'autant plus que celle de Gland est saturée.

Concernant les coûts, ils dépendent de la qualification de la route. S'il s'agit d'une route cantonale, le canton participe en grande partie. Par contre, en sus des CHF 428'000.- mentionnés, à ce jour environ CHF 2.3 millions ont été dépensés, sans compter les heures de travail de tous ceux qui ont travaillé sur le projet. En détail, c'est CHF 420'000.- pour Nyon, CHF 600'000.- pour la Région, CHF 700'000.- pour le canton et CHF 295'000.- pour Prangins. Le coût total a été évalué à CHF 80 millions, dont CHF 47 millions à charge du canton dans le concept qui avait été imaginé, CHF 33 millions étant à la charge de Nyon et Prangins, mais avec des possibilités d'avoir des recettes ou des subventions de la part du DISREN ou des taxes qui pouvaient être perçues auprès des promoteurs immobiliers qui allaient développer le long de cette route. Il y a également des subventions fédérales liées au projet d'agglomération par rapport à la mobilité douce. Le coût du projet du giratoire de la Gravette à la route de Duillier se monte à environ CHF 53 millions. Si c'est considéré comme une route cantonale, et

pour autant que cela corresponde à la définition de desserte urbaine, il y a une bonne partie qui serait financée par le canton. Sinon, cela sera considéré comme une route communale donc à notre charge. Raison pour laquelle, il est d'abord urgent de réfléchir, d'examiner les différentes solutions et de voir avec les différents partenaires ce qui pourrait se passer et faire un certain nombre de simulations.

Concernant les différentes options de tracés étudiées, la voie choisie se ferait dans l'alignement actuel en vigueur pour la grande ceinture, avec l'intérêt que ce tracé limite l'impact sur les terres agricoles et l'Agroscope n'est donc presque pas impacté. Il est évident que la Municipalité réfléchit depuis des années dans le cadre du concept de mobilité urbaine, dont la RDU fait partie et qui conditionne beaucoup de réalisations, y compris au centre-ville. Par contre imaginer qu'il suffit de réfléchir pour trouver des solutions miracles, n'est pas vrai. Il faut maintenant re-questionner tout le concept en tenant compte de cette décision. L'adaptation du réseau ne semble pas aisée à refaire sur le plan technique, surtout que le but de la RDU était d'améliorer la qualité de vie au centre de Nyon en diminuant le trafic qui l'encombre. C'est pour diminuer le trafic de transit, notamment des Pranginnois, qu'était prévue cette route.

En résumé, ils vont réfléchir et ajuster l'étude en tenant compte de ce qui a été décidé, évaluer quelques variantes en tenant compte de cette nouvelle donnée, analyser, se concerter et méditer sur cette maxime : ce n'est pas parce qu'un projet est compliqué qu'il est long, mais c'est parce qu'il prend beaucoup de temps qu'il devient compliqué.

M. Pierre WAHLEN remercie M. le Syndic pour sa réponse circonstanciée. Il ne faut pas se méprendre sur son texte. Il trouve légitime que la Municipalité de Prangins souhaite se développer à l'intérieur. Il rappelle toutefois sa dernière question qui demandait s'il ne serait pas souhaitable de suspendre les études actuelles entre la Gravette jusqu'à la route de St-Cergue en attendant un nouveau concept.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'ils ont commencé l'étude. Ils ont demandé ce jour de faire un état des lieux afin de connaître l'avancement des travaux. S'ils sont proches de la fin, ils iront jusqu'au bout, il faut par contre ajouter cette nouvelle donnée. Il faut toutefois être conscients d'une chose, en allant jusqu'à la route de St-Cergue, au moment où le projet a été fait, tout le monde savait que la partie route de St-Cergue-route de Duillier allait prendre au minimum entre 7 et 10 ans, sauf si on oublie complètement Prangins, ce qui permettrait d'aller un peu plus vite. Il faut encore voir si les finances permettent cette infrastructure. Les échanges avec l'Agroscope demandaient sept années de transferts des terrains, en fonction des essais agricoles qui ne peuvent être faits que sur des terrains qui n'ont eu aucun traitement durant 7 ans. Les transferts de terrains étaient prévus sur Prangins, notamment avec des terrains communaux, raison pour laquelle des membres du Conseil de Prangins s'opposaient au transfert. On savait qu'en allant jusqu'à la route de St-Cergue, il y aurait un certain temps avant la suite du projet. Il ne faut pas céder à la panique, il faut poursuivre l'étude en intégrant quelques nouveaux paramètres pour savoir quel est l'effet d'un tronçon horizontal supplémentaire entre Gravette et la route de St-Cergue et quelles vont être les répercussions. Ce qui est certain, c'est que la décision de Prangins remet fondamentalement en question 12 ans d'études et fait re-questionner tout le concept de mobilité urbaine de notre ville.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18quater Interpellation de Mme Doris ULDRY concernant la route de desserte urbaine. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT regrette que la Conseillère Doris Uldry n'ait pas jugé bon de leur faire parvenir le texte préalablement, ce qui lui aurait permis de se documenter et répondre tout de suite. Effectivement, Prangins avait une représentante au CODIR qui était en charge de la communication et qui s'occupe de l'aménagement du territoire dans sa commune. Toutefois, cela n'a pas d'incidence sur les rapports entre les communes. La

Municipalité a appris vendredi en fin de matinée l'information, en même temps que tout le monde. Une lettre de la commune de Prangins a également été reçue le vendredi en fin de matinée. L'entente entre les trois communes est excellente, même s'ils sont actuellement sous le choc et surpris, mais il ne s'agit pas de représailles par rapport à autre chose. C'est une décision de la commune de Prangins, par rapport à l'analyse de la situation. Comme expliqué plus tôt, lorsqu'un projet dure longtemps, il y a des changements d'intervenants, des changements de personnel, qu'il soit politique ou technique. Ces changements font que les nouveaux municipaux, après quelques mois, pensent bien maîtriser le sujet, parfois c'est le cas, mais il faut voir l'historique du projet. Quand un projet dure longtemps, au bout d'un moment, on perd de vue l'objectif initial. Cela fait des années que l'on sait que l'on va vers une congestion programmée de la route Blanche. On est en limite de saturation de ces axes, raison pour laquelle la Municipalité a mis en place un concept de mobilité avec un certain nombre de mesures adéquates par rapport à une diminution du trafic de véhicules individuels dans le centre-ville. Tout ce qui a été entrepris, notamment pour prioriser les bus, a été fait dans le but de diminuer le nombre de véhicules qui entrent en ville de Nyon. Pour le moment, on est à une stabilisation, voire une diminution dans certains cas, ce qui est plutôt un élément encourageant. Ce qui est sûr c'est que, si on ne fait rien, on a une congestion programmée de cet axe, raison pour laquelle un certain nombre de choses doivent être faites. Il rappelle que la grande ceinture date de plus de 50 ans et qu'à cette époque, ils l'avaient déjà imaginée pour éviter que tout le trafic n'entre dans le centre-ville. Il y a effectivement un impact sur le projet cœur de ville, car ils avaient imaginé qu'une partie du trafic évite de venir au centre-ville. Ceci dit, il y a quand même une médiane avant le centre-ville et il pense qu'il n'y a pas beaucoup de véhicules qui traversent le centre-ville pour rejoindre d'autres communes. Cela va compliquer un peu la donne, mais il ne pense pas que cela va remettre fondamentalement en question le projet. Par contre, la question qui peut se poser est par rapport à l'agrandissement du pont de la Redoute et par rapport à l'axe qui descend de la route de Divonne et passe par Clémenty. Une relecture du concept de mobilité serait utile à tous les membres du Conseil pour rappeler tous les enjeux qui sont liés. C'est complexe et au moment où l'on bouge à un endroit, cela peut avoir des incidences à d'autres. Il est évident qu'il s'agit d'un projet prioritaire. La mobilité, comme le logement et les finances, font partie des enjeux majeurs pour notre ville. Depuis 10 ans, la mobilité est probablement l'élément le plus marquant de la politique municipale, car on ne peut plus aujourd'hui faire un seul projet si on ne prend pas en compte tous les aspects liés à la mobilité.

19. Divers en rapport avec la séance.

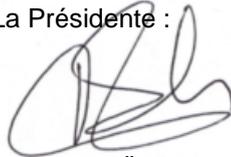
M. Sacha VUADENS, quand il a commencé la politique, ou plutôt avant de s'engager vraiment, a naïvement pensé que les clichés, les caricatures du clivage gauche-droite épargnaient, un peu, le niveau communal, en prise qu'il est avec des projets concrets, qui touchent le quotidien des gens. Ce soir, comme lors du dernier Conseil, il doit avouer être un peu déçu, et très surpris, de s'être trompé. Alors, pour tout plein de raisons dont une RIE III vaudoise déjà activée, une péréquation et une facture sociale défavorable à notre ville, bien lotie en ressources, nous avons cette année des finances difficiles et il faut certainement faire quelque chose. Mais la démonstration qu'ont déroulée certaines et certains collègues, qui, sous couvert « d'être responsable » et « de bonne gestion » ont tout questionné, veulent se récuser puis non, résonne comme une caricature. Il regrette cette posture de tout remettre en question, de proposer des économies de bout de chandelles. Cela ne lui apparaît ni raisonnable, ni responsable, ni n'améliore l'état des finances de notre ville et lèse en premier lieu les Nyonnais. On sait que des pistes de solutions sont à l'étude tant au niveau cantonal qu'entre les communes pour étudier les modifications des mécanismes qui prétéritent quelque peu notre ville « riche ». Il ne sait pas vraiment comment finir cette déclaration, mais en tout cas il pense qu'il nous faut combattre, tous autant que nous sommes, ce genre de caricature. Le débat démocratique s'en trouvera grandi.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER s'adresse au nom de l'association 24.9 qui milite depuis 18 mois pour la création d'un foyer à Nyon. Elle tient à remercier tout le monde pour le résultat du vote de ce soir, sans oser le mot plébiscite, c'est pour l'association, un très bon signe pour continuer à avancer. Elle remercie aussi les protagonistes qui ont accepté de se mettre autour de la table et d'avoir des discussions constructives. Vivement la suite !

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h25.

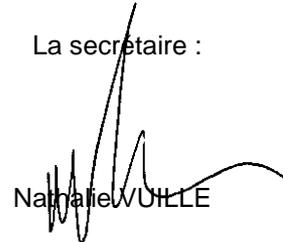
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexes :
Vote nominal amendement rapport N° 100
Vote nominal rapport N° 102
Interpellation de M. Pierre WAHLEN
Interpellation de Mme Doris ULDRY

Interpellation urgente

RDU : et après ?

Au Conseil Communal de Nyon,

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Prangins a annoncé ce jeudi soir sa volonté de ne pas renouveler la convention de partenariat qui la lie au Canton, à la Région et aux communes concernées par la réalisation de la RDU.

Ce retrait signifie l'abandon par la commune de Prangins non seulement des planifications urbaines le long de cette nouvelle route mais aussi et surtout de la route elle-même.

Si la volonté de Prangins de réaliser une densification urbaine vers l'intérieur en relation avec le bâti existant est parfaitement légitime, cette décision unilatérale met à mal autant les tentatives de coordonner le développement urbain à un niveau régional pendant près de 15 ans, que celle de la planification d'infrastructures nécessaires à une population dépassant les strictes limites géographiques de la seule Commune de Prangins.

En mars 2018, notre Conseil votait un crédit d'étude de chf 428'000.- pour réaliser le tronçon de la RDU entre le giratoire de la Gravette et la Route de Saint-Cergue au motif que cette nouvelle liaison permettrait de délester la pénétrante Route de Signy/Avenue des Eules en reportant une partie du trafic sur la Route de Saint-Cergue.

Si ce report pouvait être admissible parce que temporaire dans l'attente de la poursuite de la RDU jusqu'au Giratoire des Bichettes, il ne le serait clairement pas s'il devait être définitif.

Dès lors les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

- Suite au renoncement de Prangins, la Municipalité de Nyon va-t-elle poursuivre des études pour réaliser le tracé de la RDU sur son territoire, soit jusqu'à la Route de Duillier ?
- Ces études ont-elles une chance d'aboutir compte tenu de la charge de trafic complémentaire que cela entraînera sur le réseau actuel de Prangins ?
- Si oui, la Municipalité peut-elle communiquer les coûts qu'un tel projet représenterait pour la Ville (des chiffres ont été avancés par la Municipalité de Prangins)
- Si oui, quels sont les surfaces de l'Agroscope qui devraient être déplacées et les surfaces d'assolement qui devraient être compensées ?
- Compte tenu des incertitudes que soulèvent les questions précédentes, la Municipalité ne doit-elle pas réfléchir à une autre manière d'intégrer le trafic actuel en adaptant les infrastructures existantes plutôt qu'en tentant d'en construire une nouvelle?
- Compte tenu de cette situation, la Municipalité ne devrait-elle pas suspendre les études en cours qui pourraient se révéler bientôt inopportunes ?

Ainsi fait à Nyon le 1 octobre 2018

Pierre Wahlen

Conseiller Communal Les Verts

Interpellation au conseil communal de Nyon

Route de desserte urbaine

Jeudi soir un délégué demandait des précisions sur l'état d'avancement de la RDU lors de l'assemblée du Conseil régional et samedi la presse se faisait l'écho de l'abandon de cette route de desserte par la commune de Prangins. Il y a quelques mois encore la commune de Prangins était représentée au CODIR de Nyon-Région. On peut donc vraiment s'interpeller sur cette annonce si soudaine. C'est pourquoi nous déposons l'interpellation suivante :

- La Municipalité de Nyon était-elle déjà au courant de la décision de Prangins et si oui depuis quand ?

- La commune de Prangins peut encore développer un potentiel de 1000 habitants. sans grande étude, on peut comprendre que le trafic de transit traversant Nyon en direction de Lausanne est généré en grande partie par le développement de Prangins. Alors que l'on a entendu que Prangins ferait opposition à tout projet de cette route s'il n'y avait pas une coordination régionale, Nyon a-t-elle un moyen de faire entendre sa voix au sujet de ce trafic de transit ?

- Quelle était l'entente entre les trois communes ?

- A quel stade était la planification ?

- Comment entend la Municipalité appliquer l'ordonnance fédérale sur la protection du bruit sur la Rte Blanche (27600 véhicules / jour), Rte de Signy (16700) , Av. Des Eules (14500) et Oulteret sans route de desserte urbaine ? D'après le cadastre des bruits routiers, on mesure autour de ces axes des bruits entre 60 et plus que 75 dB. Cela est bien au-dessus des limites autorisées.

- La Municipalité va-t-elle continuer les études pour réaliser le tronçon nyonnais ?

- Si oui, quelles seront les conséquences de cette décision pour Nyon en terme financier et de calendrier ?

- Quels sont les impacts sur le projet coeur de ville ?

- La Municipalité considère-t-elle ce dossier comme prioritaire ?

Conscients que les réponses à ces questions ne peuvent trouver des réponses ce soir, nous espérons néanmoins des réponses aussi complètes que possible pour le prochain conseil.

Doris Uldry

Nyon, le 30.09.2018

Vote 4 : Amendement 100

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 01.10.2018 20:42:04

Résultats :	Oui :	55	68.75 %
	Non :	18	22.50 %
	Abstention :	7	8.75 %
	Total :	80	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	-
AVDIU Liridona	oui
BESSE Chloé	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
HERITIER Fabien	oui
KARCHER Christian	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LOPEZ MARTINEZ Juan	oui
LUGEON David	oui
MARQUES Manuel	-
MONTECCHIO Chiara	oui
RAMEL Ione	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
VIOGET Corinne	-
VUADENS Sacha	oui
Vacant	-
SUKIENNIK Renata	-
TSCHUY Frédéric	oui
URFER Julien	oui
Vacant	-
BADERTSCHER Elisabeth	oui
BUCKLE Elise	oui
FOSSATI Charlotte	-
CARRARD Raymond	oui
DONNET Jonas	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	-
KASPAR Alexandre	oui
KORNAROS Christos	-
LEUZINGER Yves	-
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
PELLETIER Simon	-
ROCHAT Vadim	oui
RYTZ Yvan	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	oui
ALLAMAND Victor	oui
ANNEN Valérie	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GIRARD Sven	oui

GULIZIA Joseph	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	Abstention
VUILLE Jean-Pierre	oui
MANTERO Milko	non
BUCHS Patrick	-
MIEVILLE Laurent	Abstention
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
TRIPET Olivier	non
UELTSCI Bernard	-
BIELER Eric	Abstention
BÜRKI Véronique	-
CAMPICHE Thierry	non
CLERC Bastien	non
COUVREU Pierre-Alain	oui
DARBRE GUBBINS Florence	non
DE GARRINI Luciano	non
DUTRUY Gustave	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
GLASSON Philippe	Abstention
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	oui
JACKSON Brian	non
KIRCHNER Volker	non
LAZCANI Amparo	-
MÖHL Paola	non
MONGE Olivier	oui
PAREDES Xavier	non
PERRIN Christian	-
PITTET Jacques	non
SAHLI Stéphanie	Abstention
SAUGY David	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	oui
CATTIN André Francis	oui
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
GRAF Edyta	-
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	-
SOLDINI Sacha	oui
UDASSE Christian	-
WEAVER David	Abstention
WEAVER Mark	Abstention
PEITREQUIN Charles	-

Vote 6 : Rapport 102

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 01.10.2018 21:16:08

Résultats :	Oui :	30	46.88 %
	Non :	31	48.44 %
	Abstention :	3	4.69 %
	Total :	64	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	-
AVDIU Liridona	oui
BESSE Chloé	-
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
HERITIER Fabien	oui
KARCHER Christian	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LOPEZ MARTINEZ Juan	oui
LUGEON David	oui
MARQUES Manuel	-
MONTECCHIO Chiara	oui
RAMEL Ione	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
VIOGET Corinne	-
VUADENS Sacha	oui
Vacant	-
SUKIENNIK Renata	-
TSCHUY Frédéric	oui
URFER Julien	oui
Vacant	-
BADERTSCHER Elisabeth	oui
BUCKLE Elise	oui
FOSSATI Charlotte	-
CARRARD Raymond	oui
DONNET Jonas	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KASPAR Alexandre	oui
KORNAROS Christos	-
LEUZINGER Yves	-
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	-
PELLETIER Simon	-
ROCHAT Vadim	oui
RYTZ Yvan	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	oui
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non

GIRARD Sven	non
GULIZIA Joseph	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	Abstention
MACPHERSON Niall	Abstention
ROCHAT Blaise	-
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
MANTERO Milko	non
BUCHS Patrick	non
MIEVILLE Laurent	non
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
TRIPET Olivier	non
UELTSCI Bernard	non
BIELER Eric	-
BÜRKI Véronique	-
CAMPICHE Thierry	-
CLERC Bastien	non
COUVREU Pierre-Alain	-
DARBRE GUBBINS Florence	-
DE GARRINI Luciano	-
DUTRUY Gustave	non
FAVRE Suzanne	-
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	-
GAUTHIER-JAQUES Yves	-
GLASSON Philippe	-
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	-
JACKSON Brian	non
KIRCHNER Volker	-
LAZCANI Amparo	-
MÖHL Paola	-
MONGE Olivier	-
PAREDES Xavier	-
PERRIN Christian	-
PITTET Jacques	non
SAHLI Stéphanie	-
SAUGY David	-
VUAGNIAUX Christine	-
CARENZA Marco	non
CATTIN André Francis	non
DELLEY Stéphane	non
ENGGIST Béatrice	non
FÜGLISTER Jean-François	Abstention
GRAF Edyta	-
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	-
SOLDINI Sacha	non
UDASSE Christian	non
WEAVER David	non
WEAVER Mark	non
PEITREQUIN Charles	-